

rés à la compétence de la Commission du blé car alors cet organisme exercera un contrôle absolu qui, en fin de compte, sera le contrôle du gouvernement.

J'ai en main le rapport qu'a présenté à la Commission canadienne du blé le Comité chargé d'étudier le système de commercialisation du grain au Canada et j'y lis, à la page 6, qu'au cours de l'année 1969-1970 le pourcentage de l'excédent de blé du Canada était de 39.4. Par ailleurs, le Canada n'a que 4.9 p. 100 des emblavures mondiales—5 p. 100 des emblavures globales du monde entier—et 40 p. 100 de l'excédent relève de la Commission du blé, s'il vous plaît. Veut-on en arriver à une situation semblable pour le colza? Comme producteur, je crois en la mise en commun de bien des choses, mais à l'heure actuelle je n'estime pas que le colza doive être l'une d'entre elles. Maintenant que d'autres ont fait le travail, la Commission du blé veut s'en mêler. Voilà qui est typique de la doctrine socialiste que je connais très bien pour avoir vécu sous pareil régime. Ce régime refuse à l'individu la liberté de penser et celle de faire un bénéfice. Quant à moi, je ne m'oppose pas au bénéfice en soi, mais parfois à la marge de bénéfice. Je me préoccupe davantage de l'individu qui perd de l'argent car on sait que le profit est un grand stimulant.

● (4.40 p.m.)

L'huile de colza fait concurrence à l'huile d'arachides, l'huile de soya, l'huile de coco, et toutes sortes d'autres produits. Mais nous avons réussi à vendre notre colza. Aujourd'hui, la Commission du blé prétend avoir la réponse; elle ne l'avait pas quand nous avions un excédent. Qu'en est-il des graines fourragères? Voici un extrait d'un article de journal sur un texte de M. George R. Winter de l'Université de la Colombie-Britannique:

La part canadienne des exportations mondiales est tombée de presque 30 p. 100 en 1963 (et d'une proportion énorme de 40 p. 100 pendant la guerre) à moins de 20 p. 100 ces deux dernières années. Par ailleurs, M. Winter déclare: «Nous n'avons que 3 p. 100 des exportations mondiales de graines fourragères».

Seulement 3 p. 100 des exportations mondiales de graines fourragères! Que dire de l'orge et de l'avoine! Quand il y a eu un excédent d'orge, on en a transporté dans d'autres provinces et on a tout fait pour s'en sortir parce que la Commission du blé ne bougeait pas. Puis, les récoltes de maïs ont été détruites aux États-Unis, mais la Commission ne s'en est pas rendu compte; une aubaine s'est présentée et elle a vendu le maïs à prix réduits. Avant même de se rendre compte de ce qui était arrivé, ils se sont engagés tellement d'avance à l'égard de ces prix réduits que le ministre a dû casquer de 10c. cette année afin d'encourager la livraison de l'orge. Il avait établi un prix assez bas pour se protéger lui-même au début, mais maintenant il lui faut faire les livraisons et il ne peut les faire parce que les cultivateurs n'acceptent pas le prix réduit, donc le ministre a dû hausser ce prix. Voilà encore une fois la manipulation de la Commission du blé—elle hausse la mise et les éleveurs ne mettent pas les wagons en place. Comment peut-on y charger l'orge? Il n'y a pas moyen d'exploiter un système qui est évidemment inefficace.

L'hon. M. Lang: Les wagons arrivent.

[M. Korchinski.]

**M. Korchinski:** Si vous voulez, vous pouvez toujours tirer d'autres vieux wagons mal fichus.

A mon avis, une étude complète de cette question ne pourrait avoir lieu qu'en tenant un plébiscite. Que les commerçants fournissent leurs preuves. S'ils doivent faire des profits, je dis qu'ils devraient fournir des explications mais en même temps, nous devrions expliquer pourquoi nous voulons que le colza en soit exclu. Les cultivateurs seront les juges. Si, pour le ministre, c'est un dilemme de savoir qui devrait participer au plébiscite, je suggère que tout producteur qui a porté quelque intérêt à la production de colza depuis 10 ou 20 ans devrait avoir droit à une voix. Je ne dis pas tous les titulaires de permis, car ceux que ce genre de production intéresse avaient toute latitude de s'y adonner au fil des ans. Bien sûr, la chose pourrait les intéresser à l'avenir, mais je pourrais, de mon côté, m'intéresser à autre chose à l'avenir. Lorsqu'on organise un plébiscite sur les œufs, seuls y participent les producteurs d'œufs et non les producteurs de grains qui servent d'aliments aux poules qui pondent les œufs. La décision devrait appartenir au producteur de la céréale en question, car il connaît les données de la situation.

On a dit que nous avons besoin d'un système de mise en commun, vu la nécessité d'effectuer des ventes à long terme. Je regrette cet argument, monsieur l'Orateur, car nous avons un accord de mise en commun pour d'autres produits et cela ne nous a pas automatiquement procuré des ventes à long terme. Là où de telles ventes ont eu lieu, nous nous sommes probablement rendu compte que les dispositions prévues ne nous avantageaient pas. Je me souviens de l'accord conclu avec le Royaume-Uni, accord qui nous a coûté 600 millions de dollars. Les cultivateurs de l'Ouest en ont été ébranlés pour dix ans, et les perdants n'ont pas été uniquement eux, mais l'ensemble de l'économie de l'Ouest du Canada. Tandis que le reste du monde s'empressait les poches, nous avons perdu 600 millions de dollars.

Cette question du cours moyen est intéressante. Si à l'automne les ventes démarrent mal, alors le contingent lui-même détermine le cours. On ne peut vendre qu'une quantité donnée. Par exemple, à l'automne dernier, certaines ventes se sont faites à \$2.39 le boisseau, puis quand le contingent a augmenté en janvier, elles ont eu lieu à \$2.68 le boisseau. Il y a donc eu un effet sur l'ensemble mais il n'y avait pas de contingentement. Le cultivateur est par conséquent forcément limité par ce dernier. C'est un mécanisme qui dans la pratique contrebalance l'établissement d'un prix moyen. Voilà tout ce à quoi la Commission canadienne du blé s'emploie—à une mise en commun des stocks et à l'établissement de prix moyens grâce au mécanisme des contingents.

On nous dit que la mise en commun est nécessaire pour les ventes à long terme. Mais qu'est-ce qui peut empêcher une agence du gouvernement ou la Commission du blé elle-même d'aller de par le monde à la recherche des marchés? Ces gens pourraient aller demander à des acheteurs éventuels: «Combien vous en faut-il et combien paieriez-vous?» Ils reviendraient alors au pays et diraient au producteur: «Nous avons la possibilité de vendre pour tant de dollars. Acceptez-vous de produire ce grain à ce prix?» Le céréaliculteur pourrait alors juger pour lui-même, accepter l'affaire ou courir sa chance ailleurs. Il serait possible de procéder de cette façon immédiatement.